

Le standard GRI

Le cadre normatif GRI a été lancé en 2002, devenant ainsi l'une des premières normes mondiales dédiées au reporting développement durable. Initié par la Global Reporting Initiative (GRI), il vise à aider les entreprises, les gouvernements et autres organisations à comprendre et à communiquer leurs impacts sur des questions telles que les émissions de GES, les questions sociales ou de gouvernance. De nos jours, le cadre de reporting GRI contribue à améliorer la transparence des organisations en favorisant une divulgation de haute qualité des informations matérielles sur le développement durable qui répondent aux besoins des parties prenantes.

Notre engagement

L'Oréal s'est engagé de longue date à divulguer sa performance extra-financière. Ainsi, nos anciennes réponses aux normes GRI se retrouvent dans les précédents Documents d'Enregistrement Universel. Pour faciliter l'accès de nos parties prenantes au reporting, nous avons décidé de partager notre réponse au cadre sous la forme d'un document autonome sur les données 2023.

Thématique Informations généro	du standard	Titre de la divulgation	Information additionnelle	Niveau de conformité	Localisation de l'information dans le DEU 2023
Informations générales	2-1	Détails organisationnels		Conformité totale	1.3.2. 1.3.3. 1.3.8. 1.4.1.3.
	2-2	Entités incluses dans le reporting développement durable dans l'organisation		Conformité totale	1.3.4.

Thématique	Numéro du standard	Titre de la divulgation	Information additionnelle	Niveau de conformité	Localisation de l'information dans le DEU 2023
	2-3	Période de déclaration, fréquence et point de contact		Conformité totale	1.1.
	2-4	Retraitements d'informations		Conformité totale	4.6.5.
	2-5	Assurance externe		Conformité totale	4.7.1.
	2-6	Activités, chaîne de valeur et autres relations commerciales		Conformité totale	1.1.2. 1.3.1. 1.3.2. 1.3.3.
	2-7	Employés		Conformité totale	4.3.2.
	2-8	Travailleurs qui ne sont pas des salariés		Conformité totale	4.3.2.
	2-9	Structure et composition de la gouvernance		Conformité totale	2.2.
	2-10	Nomination et choix de l'organe de gouvernance le plus élevé		Conformité totale	2.2. 2.3.
	2-11	Présidence de l'organe de gouvernance le plus élevé		Conformité totale	2.2.1. 2.2.2.
	2-12	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la supervision de la gestion des impacts		Conformité totale	2.3. 4.1.2.
	2-13	Délégation de responsabilité dans la gestion des impacts		Conformité totale	2.3.4. 4.1.2.

Thématique	Numéro du standard	Titre de la divulgation	Information additionnelle	Niveau de conformité	Localisation de l'information dans le DEU 2023
	2-14	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans les Rapports sur le Développement Durable		Conformité totale	2.3.4.
	2-15	Conflits d'intérêts		Conformité totale	1.1.3.4. 2.1.2.2. 2.2.1.5. 2.3.5. 2.3.6.
	2-16	Communication autour des sujets critiques		Conformité totale	1.5. 3.5.
	2-17	Connaissance collective de l'organe de gouvernance le plus élevé		Conformité totale	2.3.
	2-18	Évaluation de l'organe de gouvernance le plus élevé		Conformité totale	2.3.5.
	2-19	Politiques de rémunération		Conformité totale	2.4.1.1.
	2-20	Processus de détermination de la rémunération		Conformité totale	2.4.1.1. 2.3.4.
	2-21	Ratio de rémunération totale annuelle		Conformité totale	2.4.2.4. 4.3.2.
	2-22	Déclaration sur la stratégie de développement durable		Conformité totale	4.1.
	2-23	Politique d'engagements		Conformité totale	3.4.1.
	2-24	Mise en place des politiques d'engagement		Conformité totale	3.4.1. 3.4.5.1.

Thématique	Numéro du standard	Titre de la divulgation	Information additionnelle	Niveau de conformité	Localisation de l'information dans le DEU 2023
	2-25	Processus de remédiation aux impacts négatifs		Conformité totale	4.3.1.2.1.
	2-26	Mécanismes de conseil et permettant de soulever des problèmes		Conformité totale	4.3.3.1.
	2-27	Respect des lois et règlements		Conformité totale	3.5.3.3.
	2-28	Adhésion à des associations		Conformité totale	4.1.5.
	2-29	Approche à l'égard de l'engagement des parties prenantes		Conformité totale	4.1.5.
	2-30	Conventions collectives		Conformité totale	4.3.2.4.
Sujets matériels					
	3-1	Processus de définition des sujets matériels		Conformité totale	4.1.
	3-2	Liste des sujets matériels		Conformité totale	4.1.
	3-3	Gestion des sujets matériels		Conformité totale	4.1.
Economie	201-1	Valeur économique directe générée et distribuée		Conformité totale	1.3.
	201-2	Implications financières et autres risques et opportunités dus au changement climatique		Conformité totale	4.3.1.4.3.
	201-3	Engagements au titre des régimes à prestations définies et autres régimes de retraite		Conformité totale	4.3.2.5.

Thématique	Numéro du standard	Titre de la divulgation	Information additionnelle	Niveau de conformité	Localisation de l'information dans le DEU 2023
	201-4	Aide financière reçue du gouvernement		Conformité totale	
Présence commerciale	202-1	Ratios du salaire standard d'entrée par sexe par rapport au salaire minimum local		Conformité totale	4.3.2.6.
	202-2	Proportion de cadres supérieurs embauchés dans la communauté locale		Conformité totale	
Impacts économiques indirects	203-1	Investissements dans les infrastructures et services soutenus		Conformité totale	3.4.4.1.
	203-2	Impacts économiques indirects importants		Conformité totale	4.3.3.6.
Pratiques d'achat	204-1	Proportion des dépenses consacrées aux fournisseurs locaux		Conformité totale	4.3.1.2.2.
Anti-corruption	205-1	Opérations évaluées pour les risques liés à la corruption		Conformité totale	3.5.3.3. 4.3.4.
	205-2	Communication et formation sur les politiques et procédures anticorruption		Conformité totale	4.3.4.
	205-3	Incidents de corruption confirmés et mesures prises			
Pratiques anticoncurrentielles	206-1	Actions en justice pour comportement anticoncurrentiel, antitrust et pratiques monopolistiques		Conformité totale	12.2.2.

Thématique	Numéro du standard	Titre de la divulgation	Information additionnelle	Niveau de conformité	Localisation de l'information dans le DEU 2023
Fiscalité	207-1	Approche de la fiscalité	L'Oréal considère que la fiscalité fait partie intégrante de sa responsabilité sociale, environnementale et sociétale et constitue un moyen de participer positivement au développement des pays dans lesquels le Groupe opère. La politique fiscale du Groupe L'Oréal s'inscrit dans le cadre du développement durable de ses activités. Elle repose sur trois piliers, définis dans la Charte Fiscale Interne élaborée et diffusée dans le monde entier : Conformité, Transparence et Légitimité. L'Oréal complète ses déclarations fiscales et paie ses impôts, dans le respect des délais, dans le respect des lois et réglementations des pays dans lesquels le Groupe opère. L'empreinte fiscale du Groupe est cohérente avec son empreinte opérationnelle et géographique : L'Oréal est implanté dans les pays où il exerce une réelle activité opérationnelle et commerciale. Le cas échéant, la présence du Groupe dans certains pays dits « paradis fiscaux » se justifie par des raisons opérationnelles et de développement de son activité, et non par des raisons fiscales. Le Groupe ne se livrera à aucune planification fiscale agressive ou artificielle dans le but de se soustraire ou de se soustraire à ses obligations fiscales (Code d'éthique). L'Oréal veille à ce que les transactions entre les sociétés du Groupe soient réalisées dans le respect du principe de pleine concurrence défini par l'OCDE et l'ONU et répond aux obligations de reporting de plus en plus digitalisées (prix de transfert documentation, reporting pays par pays, etc.).	Conformité totale	4.3.5.

Thématique	Numéro du standard	Titre de la divulgation	Information additionnelle	Niveau de conformité	Localisation de l'information dans le DEU 2023
	207-2	Gouvernance fiscale, contrôle et gestion des risques	Une expertise centralisée et une forte présence géographique de la fonction fiscale dans les Pays assurent le respect de ces trois piliers. Les Directeurs Financiers sont responsables de la conformité fiscale, appuyés et relayés par les Directions Fiscales et Comptables. Ces Directions suivent l'évolution de la réglementation fiscale pour s'assurer que le Groupe respecte cette réglementation. Ils sont assistés, le cas échéant, par des conseillers externes. Au sein de la Direction des Finances Opérationnelles, la Direction Fiscale Groupe veille au respect de la Politique Fiscale en collaboration avec les Directions Financières, par l'intermédiaire de différents experts fiscaux à l'échelle du Groupe : Intra-Groupe Transactions & Customs, qui veille au respect des normes fiscales et douanières et sécurise les prix des transactions intra-groupe et la documentation associée; Analytics & Compliance, qui analyse, vérifie et informe sur la conformité et la responsabilité fiscale mondiale du Groupe; Fusions et Acquisitions (M&A), qui accompagne et conseille fiscalement les projets de fusions-acquisitions proposés; La Digitalisation Fiscale, qui permet au Groupe de répondre aux nouvelles exigences de digitalisation imposées par l'administration fiscale (e-déclarations, e-facturation, e-audits, etc.); La Gouvernance Fiscale, qui veille au bon déploiement de la politique fiscale du Groupe; et Fiscalité Numérique et E-commerce qui assistent et conseille sur les implications fiscales des projets e-commerce et numériques. Dans un environnement fiscal international en évolution, les positions prises par le Groupe peuvent être remises en question et faire l'objet de contrôles fiscaux et douaniers de la part des autorités locales. En cas de désaccord avec une Autorité Fiscale ou Douanière, L'Oréal est en mesure de défendre légitimement son interprétation de la loi, de prouver sa bonne foi et, le cas échéant, de porter les litiges devant les tribunaux. Une revue régulière des risques fiscaux, réalisée par la Direction Fi	Conformité totale	4.3.5.

Thématique	Numéro du standard	Titre de la divulgation	Information additionnelle	Niveau de conformité	Localisation de l'information dans le DEU 2023
	207-3	Engagement des parties prenantes et gestion des préoccupations liées à la fiscalité	L'Oréal établit et entretient avec les autorités fiscales et douanières des relations fondées sur la transparence, conformément à la règle de « tolérance zéro » du Groupe en matière de corruption. L'Oréal développe également une relation constructive avec les autorités fiscales et douanières, une relation basée sur les principes de coopération et de respect mutuel. L'Oréal répond de manière appropriée et rapide aux demandes des autorités fiscales concernant l'échange d'informations, dans le respect des conventions fiscales. Lorsque les gouvernements l'autorisent, L'Oréal rejoint les programmes coopératifs de conformité lancés par les autorités fiscales. Par exemple, la relation de confiance avec le fisc français. Le Groupe peut contribuer à l'analyse des évolutions législatives à la demande des autorités fiscales et douanières, ou des associations professionnelles concernées. Le Groupe participe par exemple aux groupes de travail de l'OCDE relatifs aux Piliers 1 et 2. L'Oréal est membre du European Business Tax Forum (EBTF), une association d'entreprises européennes qui cherche à accroître la transparence dans le débat fiscal. Le Groupe peut contribuer à l'analyse des évolutions législatives à la demande des autorités fiscales et douanières, ou des associations professionnelles concernées. Le Groupe participe ainsi aux groupes de travail de l'OCDE relatifs aux Piliers 1 et 2.	Conformité totale	4.3.5.
	207-4	Déclaration pays par pays	L'Oréal ne divulgue pas de répartition des impôts par pays mais va au-delà du reporting pays par pays en publiant l'impôt sur les sociétés et les impôts opérationnels avec une répartition entre UE et hors UE. • Pays non européens : 1569 millions d'euros ; et • Pays de l'UE : 1024 millions d'euros.	Mise en conformité en cours	4.3.5.
Matériaux	301-1	Matériaux utilisés en poids ou en volume		Conformité totale	4.3.1.3.1.
	301-2	Matières premières recyclées utilisées		Conformité totale	4.3.1.3.1.
	301-3	Produits récupérés et leurs matériaux d'emballage		Conformité totale	4.3.1.3.1.
Energie	302-1	Consommation d'énergie au sein de l'organisation		Conformité totale	4.3.1.1.3.

Thématique	Numéro du standard	Titre de la divulgation	Information additionnelle	Niveau de conformité	Localisation de l'information dans le DEU 2023
	302-2	Consommation d'énergie en dehors de l'organisation		Conformité totale	4.3.1.1.3.
	302-3	Intensité énergétique		Conformité totale	4.3.1.1.3.
	302-4	Réduction de la consommation d'énergétiques		Conformité totale	4.3.1.4.1. 4.3.1.4.3.
	302-5	Réductions des besoins énergétiques des produits et services		Conformité totale	4.3.1.3.1.
Eau et affluents	303-1	Interactions avec l'eau comme ressource partagée		Conformité totale	4.3.1.1.4.
	303-2	Gestion des impacts liés aux rejets d'eau		Conformité totale	4.3.1.1.2.
	303-3	Prélèvement d'eau		Conformité totale	4.3.1.1.4.
	303-4	Décharge d'eau		Conformité totale	4.3.1.1.2. 4.3.1.1.4.
	303-5	Consommation d'eau		Conformité totale	4.3.1.1.4.
Biodiversité	304-1	Sites opérationnels détenus, loués, gérés dans ou à proximité d'aires protégées et de zones à haute valeur de biodiversité en dehors des aires protégées		Conformité totale	4.3.1.1.5. 3.4.4.2.
	304-2	Impacts significatifs des activités, produits et services sur la biodiversité		Conformité totale	4.3.1.3.1.
	304-3	Habitats protégés ou restaurés		Conformité totale	4.3.1.1.2.

Thématique	Numéro du standard	Titre de la divulgation	Information additionnelle	Niveau de conformité	Localisation de l'information dans le DEU 2023
	304-4	Espèces de la Liste Rouge de l'UICN et de la liste nationale de conservation ayant des habitats dans les zones affectées par les opérations		Conformité totale	4.5.1.3.
Emissions	305-1	Emissions directes (Scope 1) de GES		Conformité totale	4.3.1.1.3. 4.3.1.4.1.
	305-2	Emissions de GES indirectes liées à l'énergie (Scope 2)		Conformité totale	4.3.1.1.3. 4.3.1.4.1.
	305-3	Autres émissions indirectes (Scope 3) de GES		Conformité totale	4.3.1.4.1.
	305-4	Intensité des émissions de GES		Conformité totale	p.52 4.3.1.4.1.
	305-5	Réduction des émissions de GES		Conformité totale	p.52 4.3.1.4.1.
	305-6	Emissions de substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO)		Conformité totale	4.3.1.1.2.
	305-7	Oxydes d'azote (NOx), oxydes de soufre (SOx) et autres émissions atmosphériques importantes		Conformité partielle	4.3.1.
Déchets	306-1	Production de déchets et impacts importants liés aux déchets		Conformité totale	4.3.1.1.6.
	306-2	Gestion des impacts significatifs liés aux déchets		Conformité totale	4.3.1.1.6.
	306-3	Déchets générés		Conformité totale	4.3.1.1.6.
	306-4	Déchets détournés de l'élimination		Conformité totale	4.3.1.1.6.

Thématique	Numéro du standard	Titre de la divulgation	Information additionnelle	Niveau de conformité	Localisation de l'information dans le DEU 2023
	306-5	Déchets destinés à l'élimination		Conformité totale	4.3.1.1.6.
Evaluation environnementale des fournisseurs	308-1	Nouveaux fournisseurs sélectionnés selon des critères environnementaux		Conformité totale	4.3.1.2.1.
	308-2	Nouveaux fournisseurs sélectionnés selon des critères environnementaux		Conformité totale	4.3.1.2.1.
Emploi	401-1	Embauches de nouveaux employés et roulement du personnel		Conformité totale	4.3.2
	401-2	Avantages offerts aux employés à temps plein qui ne sont pas offerts aux employés temporaires ou à temps partiel		Conformité totale	4.3.2.5.
	401-3	Congé parental		Conformité totale	4.3.2.4.
Relations collectives	402-1	Délais de préavis concernant les changements opérationnels		Conformité totale	
Santé et sécurité au travail	403-1	Système de gestion de la santé et de la sécurité au travail		Conformité totale	4.3.2.4. 4.3.1.1.1
	403-2	Identification des dangers, évaluation des risques et enquête sur les incidents		Conformité totale	4.3.1.1.
	403-3	Services de santé au travail		Conformité totale	4.3.2.4.

Thématique	Numéro du standard	Titre de la divulgation	Information additionnelle	Niveau de conformité	Localisation de l'information dans le DEU 2023
	403-4	Participation, consultation et communication des travailleurs sur la santé et la sécurité au travail		Conformité totale	4.3.1.1. 4.3.2.1.
	403-5	Formation des travailleurs en matière de santé et de sécurité au travail		Conformité totale	3.4.5.1.
	403-6	Promotion de la santé des travailleurs		Conformité totale	4.3.1.1.
	403-7	Prévention et atténuation des impacts sur la santé et la sécurité au travail directement liés aux relations commerciales		Conformité totale	3.4.5.2.
	403-8	Travailleurs couverts par un système de gestion de la santé et de la sécurité au travail		Conformité totale	4.3.1.1.1.
	403-9	Accidents du travail		Conformité totale	4.3.2.1.
	403-10	Maladie liée au travail		Conformité totale	4.3.2.1.
Formation	404-1	Nombre moyen d'heures de formation par an et par salarié		Conformité totale	4.3.2.3.
	404-2	Programmes de mise à niveau des compétences des employés et programmes d'aide à la transition		Conformité totale	4.3.2.3.

Thématique	Numéro du standard	Titre de la divulgation	Information additionnelle	Niveau de conformité	Localisation de l'information dans le DEU 2023
	404-3	Pourcentage d'employés recevant régulièrement des évaluations de performance et d'évolution de carrière		Conformité totale	4.3.2.5.
Diversité et égalité des chances	405-1	Diversité et égalité des chances		Conformité totale	4.3.2.6.
	405-2	Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes par rapport aux hommes		Conformité totale	4.3.2.6.
Non-discrimination	406-1	Incidents de discrimination et mesures correctives prises		Conformité totale	3.4.7.
Liberté d'association et négociation collective	407-1	Opérations et fournisseurs dans lesquels le droit à la liberté d'association et à la négociation collective peut être menacé		Conformité totale	4.3.1.2.1.
Travail des enfants	408-1	Opérations et fournisseurs exposés à un risque important d'incidents liés au travail des enfants		Conformité totale	3.4.4.1.
Travail frocé ou obligatoire	409-1	Opérations et fournisseurs exposés à un risque important d'incidents de travail forcé ou obligatoire		Conformité totale	4.3.2.1. 3.4.5.2.

Thématique	Numéro du standard	Titre de la divulgation	Information additionnelle	Niveau de conformité	Localisation de l'information dans le DEU 2023
Pratiques de sécurité	410-1	Personnel de sécurité formé aux politiques ou procédures en matière de droits de l'homme		Conformité totale	
Droits des populations autochtones	411-1	Incidents de violations impliquant les droits des peuples autochtones		Conformité totale	4.3.3.1.
Communautés locales	413-1	Opérations avec engagement des communautés locales, évaluations d'impact et programmes de développement		Conformité totale	4.3.3.6.
	413-2	Opérations ayant des impacts négatifs réels et potentiels importants sur les communautés locales		Conformité totale	3.5.3.2.
Evaluation sociale des fournisseurs	414-1	Nouveaux fournisseurs sélectionnés sur critères sociaux		Conformité totale	4.3.1.2.1.
	414-2	Impacts sociaux négatifs dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises		Conformité totale	3.4.7.3.
Politique publique	415-1	Contributions politiques		Conformité totale	4.3.4.

Thématique	Numéro du standard	Titre de la divulgation	Information additionnelle	Niveau de conformité	Localisation de l'information dans le DEU 2023
Santé et sécurité du consommateur	416-1	Evaluation des impacts sur la santé et la sécurité des produits et services		Conformité totale	4.3.1.3.1. 4.3.1.3.2.
	416-2	Incidents de non- conformité concernant les impacts sur la santé et la sécurité des produits et services		Non divulgué	4.3.1.3.2.
Commercialisation et étiquetage	417-1	Exigences relatives aux informations et à l'étiquetage des produits et services		Conformité totale	4.1.
	417-2	Incidents de non- conformité concernant les informations et l'étiquetage des produits et services		Conformité totale	4.3.2.6.
	417-3	Incidents de non- conformité concernant les communications marketing		Conformité totale	4.3.2.6.
Respect de la vie privée du consommateur	418-1	Plaintes fondées concernant des atteintes à la vie privée des clients et des pertes de données clients		Conformité totale	4.3.3.2.
Fondation GRI	N/A	Exigence 7 : publier un index de contenu GRI		Conformité totale	Site internet Loreal.com